

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Le onze avril deux mille seize à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, HASS VIGNERON Sandrine, DUPONT LAMOUREUX Suzanne, COMBERNOUX Samuel, TOUCHE Bernard, PEYRE Serge

Était absent excusé : MARTIN Yves qui donne procuration à DURAND Alain

Madame Sandrine DUMAS est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE / AEP / CAISSE DES ECOLES :

BUDGET PRINCIPAL :	Fonctionnement : Dépenses/Recettes en équilibre :	556 744.79 €
	Investissement : Dépenses/Recettes en équilibre :	200 098.14 €
BUDGET AEP :	Fonctionnement : Dépenses/Recettes en équilibre :	143 170.87 €
	Investissement : Dépenses/Recettes en équilibre :	75 158.26 €
BUDGET ECOLE :	Fonctionnement : Dépenses/Recettes en équilibre :	12 736.04 €

Les budgets primitifs 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

2 / TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Maire propose de conserver les mêmes taux que 2015 :

Taxe d'Habitation : 12,50 %
Taxe foncière sur le bâti : 21,50 %
Taxe foncière sur le non bâti : 50.77 %

Produit attendu pour 2016 : 153 624 €

3/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TELECOMMUNICATIONS ET ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour installer leurs réseaux, les opérateurs d'électricité et de télécommunications utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par décret.

De ce fait pour l'année 2016 :
- la RODP télécommunications s'élève à 471.98 €
- la RODP électricité s'élève à 197 €

Le conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande de ces deux redevances.

4/ ACQUISITION D'UN VEHICULE SUR LE BUDGET AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule utilisé par les agents techniques est en très mauvais état donc qu'il faut le remplacer. Monsieur le Maire propose que ce véhicule qui est utilisé principalement pour la relève des compteurs d'eau, l'entretien des captages et des sources soit acquis sur le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité émet un avis favorable à l'acquisition d'un nouveau véhicule sur le budget AEP et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES :

- Plan de zonage document minute :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 15/09/2015 le document minute du PLU avait été présenté et validé à l'unanimité.

Il rappelle les observations faites par les personnes publiques associées et présente à chaque conseiller un nouveau plan de zonage lequel sera présenté lors d'une nouvelle réunion.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'approuver ce nouveau plan de zonage et autorise le Maire à le présenter lors de la prochaine réunion avec les personnes publiques associées (PPA).

- Bac à sable école de Bréau-Mars :

Le Maire informe que lors du dernier conseil d'école il a été demandé la pose d'un bac à sable. Il informe son conseil municipal de la réglementation en matière d'hygiène et de santé dans les écoles primaires. Il est décidé qu'il allait étudier un projet respectant les normes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 00.

